

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Brumaire.

(Ere Vulgaire).

Vendredi 11 Novembre 1796.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Rome, le 15 octobre.

Au moment où l'on attendoit le retour du courrier qui doit apporter de Naples la conclusion du traité d'alliance avec le pape, il s'est répandu ici la nouvelle que la cour de Naples étoit décidée à faire la paix avec la France. Une lettre du chevalier Azzara confirmoit ces rapports. Il mandoit de Florence que les Anglais alloient se retirer de la Méditerranée & obliger ainsi S. M. S. à faire la paix avec la république française.

Il semble cependant que la cour de Rome n'est pas alarmée de ces bruits, puisqu'elle continue ses préparatifs de guerre, & qu'elle engage, par toutes sortes de moyens, les fideles sujets de l'Eglise à faire une défense vigoureuse. Les lettres arrivées hier par la poste ont augmenté cette sécurité; elles portent la nouvelle que 10 à 12 mille hommes de troupes napolitaines sont en marche, & elles donnent même la liste des régimens. Comme en même tems on a fait partir 1200 hommes de troupes papales pour la Marche-d'Ancone, on a cru que c'étoit pour se réunir aux Napolitains, & plusieurs regardent déjà la campagne comme commencée.

On attend à Rome deux officiers du génie & plusieurs autres officiers napolitains pour enseigner l'art militaire aux Romains. On fait aussi venir de Naples une brigade pour servir de modèle aux corps de cavalerie qu'on forme à Rome.

On assure qu'au lieu de la conclusion du traité d'alliance, le pape a reçu de sa majesté sicilienne la promesse d'entrer sur le territoire de l'état ecclésiastique dans les deux cas suivans :

- 1^o. Si les Français font une invasion dans l'état du pape.
 - 2^o. S'il s'y opéreroit quelque révolution dans l'intérieur.
- Le citoyen Cacault, agent de la république française, ne fait aucune disposition pour partir; il ne croit pas à la marche des Napolitains; & son opinion paroît bien fondée, si l'on considère que jusqu'à présent on n'a fait aucun dépôt de vivres, & qu'on s'est contenté de faire réparer les chemins.

M. Galeppi écrit de Florence que le directoire refuse de modifier les conditions proposées au saint-pere. C'est là un nouveau motif pour croire que la république française accordera la paix au roi de Naples. Que deviendra le pape si l'Espagne ne le protège efficacement? On espère que S. M. C. n'abandonnera pas le chef de l'Eglise.

De Milan, le 15 octobre.

Les séances de la Société d'Instruction attirent un grand nombre de spectateurs. On y a lu plusieurs ouvrages intéressans, entre autres une *Adresse au peuple de toute l'Italie & des avis aux patriotes italiens*. Le premier invite le peuple à prendre les armes. Le second rappelle le danger qu'il y a de laisser subsister les tyrans contre lesquels on s'est armé.

On a entendu avec plaisir, dans une de ses séances, un mémoire historique & politique du citoyen Lattanzi, romain, sur la question proposée par l'administration générale de Lombardie: *Quel est le gouvernement libre qui convient le mieux à l'Italie?*

Un discours du citoyen Rauza sur la révolution d'Italie n'a pas obtenu les mêmes applaudissemens. La société a désapprouvé d'une manière bien marquée le plan qu'il donne pour diviser ce pays en onze états confédérés. Les véritables patriotes sont persuadés que toute espèce de fédéralisme seroit dangereux; qu'il faut que l'Italie soit une; que cette unité étouffera tout souvenir des anciennes divisions, & que d'elle seule peut renaitre la force physique, morale & politique que l'Italie a malheureusement perdue depuis plusieurs siècles.

Les séances de la société d'Instruction & les écrits qu'elle publie contribuent beaucoup à répandre les principes de liberté & à exciter l'énergie nécessaire pour les établir. C'est dans cette société qu'a été faite la première proposition de former des corps de troupes régalières.

Du succès de cette mesure, que l'on étendra à tous les pays conquis, dépend le triomphe de la liberté en Italie. Il est à regretter que les Français ne l'aient pas pris plutôt. Il étoit facile de prévoir que la guerre se prolongeant, ils recevroient difficilement assez de renforts pour se maintenir en Italie par leurs propres forces. Le général Buonaparte n'a rien négligé pour fortifier tous les endroits susceptibles de défense. Dans le cas qu'il eût à combattre des forces supérieures, il s'est ménagé des points d'appui pour disputer le terrain pied à pied. Il est pro-

bable cependant que la prise de Mantoue rendra ces précautions inutiles.

De Bologne, le 16 octobre.

Le sénat de cette ville vient de publier une proclamation relative à la formation d'un bataillon de sapeurs, destiné à travailler aux chemins & aux fortifications, & demandé par le général Buonaparte : il sera composé de cinq compagnies, chacune de 120 hommes. C'est une nouvelle preuve de l'armement général qu'on a résolu de provoquer dans tous les pays conquis.

De Gènes, le 22 octobre.

On mande de Livourne qu'il y arrive tous les jours des députés des différentes parties de la Corse : ceux de Bastia ont été les premiers ; ils viennent prier le général Gualdi d'aller prendre possession de l'île au nom de la république française. On attend ici le commissaire Salicetti, qui, de concert avec ce général, prendra les mesures nécessaires pour établir un nouvel ordre de choses en Corse. Le général Casalta est parti pour l'île avec un corps de gendarmerie.

Un bâtiment vénitien, chargé d'émigrés de Corse, la plupart français, s'est présenté pour entrer dans le port de Gènes : il n'a pas été admis, en vertu du dernier décret contre les émigrés.

Un navire danois, arrivé ce matin, a rapporté qu'à la hauteur de Cartahagene il avoit rencontré la flotte espagnole forte de 26 vaisseaux de ligne & de plusieurs frégates, & qu'elle faisoit voile vers la Corse.

Le chargé d'affaires de Russie a envoyé une note au gouvernement relative à l'ordre intimé au prince d'Artemberg de sortir du territoire de la république. En sa qualité de ministre d'une cour alliée de celle de Vienne, il réclame le droit des gens en faveur d'un chargé de commissions de sa majesté impériale. Rien n'est plus absurde que cette réclamation. Le gouvernement de Gènes n'a pas reconnu la qualité de chargé de commissions que M. d'Artemberg n'a jamais prouvée ; & en lui faisant intimé de sortir de l'état de la république, il le traite comme tout autre étranger, qui ne peut résider à Gènes, s'il n'obtient une permission expresse.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 28 octobre.

On a publié dernièrement dans la gazette ministérielle de Nuremberg, à l'occasion de la paix du duc de Wurtemberg, une lettre que sa majesté l'empereur avoit écrite à ce prince le 10 juillet dernier. Cette pièce est très-remarquable dans les circonstances actuelles, où l'on annonce la prochaine ouverture d'un congrès pour la paix. En voici quelque passages.

« L'Empire desire à la vérité avec ardeur, & déjà depuis long-tems, le retour de la paix ; mais dans le sentiment légitime de son honneur, de sa dignité & de son indépendance, il ne comprend dans ce vœu qu'une paix équitable, juste, convenable & acceptable, qui repose sur la base solide du maintien de son intégrité & de sa constitution, conformément aux anciens traités ; une paix conclue dans un concert parfait & invariable entre l'empereur & les Etats . . . »

» La diète générale, pleine d'une confiance respectueuse dans notre sollicitude paternelle pour le bien de l'Allemagne, nous avoit supplié de négocier en notre nom, comme en celui du corps germanique, les préliminaires de la paix. Nous nous trouvâmes très-disposés à agir conformément à ses desirs ; mais la suite prouva que le soi-disant comité de salut public, qui alors dirigeoit les affaires extérieures de la France, avoit de tout autres vues que de s'entendre amicalement avec l'Empire pour la cessation d'une guerre à laquelle l'Empire avoit été forcé, & de se reconcilier ainsi avec l'humanité souffrante, en sacrifiant sa passion conquérante à la paix. Toute l'Allemagne a sous les yeux la réponse du comité de salut public. Cette pièce renferme la preuve la plus manifeste de la répugnance dédaignée de la France à se prêter aux ouvertures pacifiques désirées par l'Empire, & de la volonté constante de cette puissance de ne pas s'engager dans des négociations immédiates, jusqu'à ce que se croyant en état de dicter impérieusement les conditions de la paix à l'Empire, elle puisse, à la honte éternelle du nom germanique, ne lui laisser prendre à cet acte d'autre part qu'une signature passive . . . »

» Le directoire qui a remplacé le comité de salut public dans la conduite des affaires extérieures, n'a pas adopté des principes plus modérés. On trouve au contraire dans toutes ses actions, comme dans tous les actes publics émanés de lui, l'empreinte de l'obstination inflexible d'un conquérant éternel de la fortune de ses armes. Nous nous référons à cet égard à la note adressée par l'ambassadeur de France au plénipotentiaire de S. M. Britannique, le 26 mai de cette année. On remarque avec peine dans cette note, combien le ton & l'esprit dans lesquels elle est rédigée, la nature & l'étendue des demandes qu'elle renferme, & la manière dont elles sont annoncées, sont éloignées d'un désir réciproque de la paix. Cette note d'ailleurs établit, comme préliminaire invariable de la paix, un *status quo* relativement aux pays conquis par l'ennemi & réunis en vertu de ses décrets, qui ne sauroit aucunement se concilier avec les bases pacifiques posées par la diète . . . »

» Diviser, conquérir & dominer, tel est l'esprit de la politique égoïste de la France. Or, toute division emporte un affaiblissement des mesures de résistance de l'ensemble, qui doit conduire nécessairement au démembrement, à la dévastation, à la dépendance, à l'assujettissement, et enfin plus ou moins rapidement, à la décomposition totale de notre respectable constitution . . . »

» Il n'est pas moins certain que c'est agir contre toute expérience, que de compter sur le cas très-rare de la générosité de son ennemi, et d'attendre uniquement de sa grandeur d'ame et de son amour de la justice, une paix acceptable, plutôt que de l'y contraindre les armes à la main. Enfin, nous trouvons une contradiction manifeste à ne cesser de désirer un but, sans vouloir proportionner les moyens d'y atteindre, à la grandeur des dangers qui nous en séparent. L'exemple de la constance inébranlable & de la vigueur avec lesquelles l'ennemi s'efforce d'exécuter ses plans, devroit cependant bien être pour les citoyens de l'Allemagne un motif suffisant d'émulation, pour les exciter à la résistance la plus opiniâtre & à la défense de leurs propriétés & de leur constitution religieuse & politique, &c. »

On écrit de Vienne que l'empereur vient d'ouvrir sa

cette ville
service
des lettres
« Com
nous nou
aux proje
très-nom
frais extr
verts par
&c. &c.
On ap
péral bar
des trou
Davidovi
bles pour
apprendr
ont opér
Bassano.

Les Au
trent av
tendent
militaires
à mi.

Les Au
renforts
ils occup
la Lahn ;
breux. D
reçoivent
tranquille
Avant-l
ton ; il a
obliger à
quitter le
vement. L
aujourd'h
jeux réf
l'humanité

Un de n
situation

Les tr
prince Ch
par 12 mi
naire, qu
cette plac
de trouver
forte parti
elon toute
l'avantage
l'ennemi à
presque so
eroit dev
avant ell

On s'ent

cette ville un emprunt à 5 pour 100 d'intérêt pour le service militaire de 1797. Il est dit dans le préambule des lettres-patentes :

« Comme, malgré tous nos soins & tous nos efforts, nous nous voyons dans la désagréable nécessité d'appeser aux projets généralement connus de l'ennemi des armées très-nombreuses, dont l'entretien, ainsi que les autres frais extraordinaires de la guerre, ne peuvent être couverts par les revenus ordinaires de l'état. A ces causes, &c. &c. ».

On apprend du Tyrol, en date du 19, que M. le général baron d'Alvinzy a pris le commandement en chef des troupes aux ordres de MM. de Quosdanovich & de Davidovich, qui ont reçu des renforts assez considérables pour pouvoir reprendre l'offensive. On s'attend à apprendre d'un jour à l'autre que ces deux corps d'armée ont opéré leur réunion, par la reprise de Treate & de Bassano.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 17 brumaire.

Les Autrichiens, postés sur la rive droite du Rhin, tirent avec vivacité sur les bateaux & nacelles qui descendent ce fleuve; un de ces bâtimens, chargé d'effets militaires, a été enlevé, ces jours derniers, par l'ennemi.

Les Autrichiens paroissent avoir reçu depuis peu des renforts assez considérables sur la rive droite du Rhin: ils occupent en ce moment quatre camps entre la Sieg & la Lahn; ceux de Willich & de Bondorff sont très-nombreux. D'une autre part, les Français qui sont à Mulheim reçoivent également des renforts. Tout est parfaitement tranquille sur cette partie du théâtre de la guerre.

Avant-hier au soir les capucins ont évacué leur maison; il a presque fallu employer la violence pour les obliger à cette démarche, tant ils avoient de peine à quitter leur retraite. On en a vu plusieurs pleurer amèrement. Les petits carmes sont sortis le même jour. Aujourd'hui c'est le tour des augustins. Tous ces religieux réformés trouvent des ressources abondantes dans l'humanité & la piété des habitans de Bruxelles.

FRANCE.

De Paris, le 20 brumaire.

Un de nos journaux présente le résumé suivant de notre situation militaire sur le Haut-Rhin.

Les troupes impériales sont entrées à Fribourg; le prince Charles y a son quartier-général. Kell est bloqué par 12 mille Autrichiens. Moreau écrit en date du 12 brumaire, qu'il a chargé le général Desaix de la défense de cette place; ce général commande toutes les troupes qui se trouvent depuis Strasbourg jusqu'à Landau: la plus forte partie de son corps s'est portée sur Kell, qui, selon toutes les vraisemblances, sera bientôt attaqué. Sans l'avantage que nous avons remporté le 5, & qui a obligé l'ennemi à rétrograder & à nous laisser passer le Rhin presque sous ses yeux, on ne sait pas ce que notre armée auroit devenue, étant acculée contre ce fleuve, & ayant devant elle une armée infiniment supérieure en nombre.

On s'entretient beaucoup du soulèvement annoncé en

Irlande. Sans pousser bien loin le scepticisme on peut se permettre des doutes sur l'authenticité de cette nouvelle, qui sembloit de voir arriver plutôt par la voie de Londres que par celle de Liverpool; qui, jusqu'à présent, n'est point circonstanciée & qui tarde un peu à se confirmer. Quoi qu'il en soit, cet événement vrai ou supposé, se lie à un projet de descente qui fait la joie & le roman favori de nos entrepreneurs de révolution. Cet événement est de nature à favoriser un projet assez ridicule s'il n'est qu'un épouvantail, & bien effrayant s'il n'est point un jeu. Parlons donc un peu de cette expédition: l'expérience nous a appris à croire toutes les témérités possibles.

Si la descente se fait aujourd'hui, ce sera vraisemblablement en Irlande. Il sera, je crois, prudent de s'assurer un peu mieux de la vérité du soulèvement qui y existe autrement que par le rapport d'un bâtiment capturé. Il faudra savoir si les insurgens sont maîtres des côtes de la mer, en quel nombre ils les occupent, & s'ils peuvent les tenir long-tems. Il n'y auroit aucune sûreté à débarquer dans un pays où nous trouverions tout armé contre nous. C'est aussi sur la foi de quelques intelligences que M. Pitt tenta cette désastreuse expédition de Quiberon, si fatale à la gloire du nom anglais, & dans laquelle, suivant l'énergique expression de M. Sheridan, *l'honneur anglais a coulé par tous les pores*. Craignons que les légions d'Irlandais que nous armons ici n'éprouvent le sort des légions d'émigrés. Les fautes d'un ennemi doivent servir d'avertissement.

Il n'existe pour nous que deux manières de prendre part au soulèvement prétendu de l'Irlande c'est d'y envoyer de l'argent ou des hommes. Nous sommes avares d'argent, parce que nous en avons trop peu; nous sommes prodigues d'hommes, quoiqu'assurément nous n'en ayons pas de trop. Tout porte à croire que c'est le dernier moyen que nous emploierons; & il est à-la-fois très-pénil & très-dispendieux. Il faut les frais d'un embarquement, d'une expédition maritime; il faut la tenter dans une saison déjà assez avancée; nous voudrions faire sortir notre marine de ses ruines; est-ce par une expédition si hasardée, & dans une saison si peu favorable que nous devons signaler les premiers essais d'une marine qui n'existe pas encore? Si on vouloit tenter un pareil débarquement sans le faire protéger par un armement respectable, je demanderois de quel droit on dévoue à des périls si manifestes tant de braves guerriers dont la postérité consacra les noms, parce qu'ils se sont opposés au fléau de la guerre qui dévaste aujourd'hui l'Europe. Le cèdent-ils à aucun autre anglais dans l'attachement à leur pays? dans le zèle de le défendre contre une invasion?

Quel sera donc l'effet de cette expédition si elle échoue? de rendre le gouvernement anglais plus puissant, plus éloigné de la paix, mieux pourvu des moyens de continuer la guerre; de rendre la nation anglaise plus farouche, plus orgueilleuse; de rendre nos alliés plus froids, plus timides, plus découragés dans leurs entreprises; d'ôter à notre gouvernement toute considération; car une expédition inessagée discrédite toujours le gouvernement qui l'a conduite.

Soulèvements, révoltes, insurrections, moyens vils & odieux, quand ne serez-vous plus comptés parmi les armes diplomatiques? C'est par vous que le droit public de l'Europe est devenu un code de trahisons & de per-

filles. L'histoire, & la nôtre sur-tout, a montré combien vous étiez funestes à tout gouvernement qui veut vous employer. Il me semble que je lis à chaque page de l'histoire, cette vérité tracée en caractères de sang : Voulez-vous exciter des soulèvemens dans un pays, tentez-en dans un autre pays ? Au moment où vous poursuivez votre ennemi par ce moyen, il le tente parmi vous. Vous réussissez l'un & l'autre, & deux pays sont à-la-fois embrasés & dévastés, sans que l'un puisse se réjouir du malheur qu'il a causé à l'autre.

LACRETELLE, le jeune.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMBACÉRÈS.

Suite de la séance du 1^{er} brumaire.

Boissy expose, par motion d'ordre, qu'il existe dans commune de Paris des maisons de jeu dont l'existence est contraire à toute bonne police & devient une source de vols & de brigandage public; il demande qu'elles soient dénoncées au directoire exécutif, en lui demandant si les loix qui existent à cet égard sont suffisantes pour les réprimer.

Jean de Bry dit que, sans s'opposer au message demandé, il lui paroît convenable de généraliser la disposition proposée : Si les abus qu'on vous a dénoncés, dit-il, pesent sur la commune que nous habitons, il en est qui alarment l'esprit républicain. Dans toute la France, il est un jeu funeste où le pauvre seul fournit, & qui consiste à lui enlever son dernier morceau de pain, le dernier lambeau qui le couvre : c'est de l'usure dont je veux parler. Des désordres considérables ont lieu dans divers départemens; il importe d'en connoître la source; il faut que le peuple & nous sachions sur quel terrain nous marchons; que l'on n'exagère ni les dangers ni les ressources; & pour atteindre ce but, il faut que le directoire exécutif vous fasse connoître notre situation. En tout état de cause, nous aurons toujours cet avantage; c'est que, s'il est nécessaire d'arrêter une disposition générale, lorsque nous aurons les bases suffisantes pour l'avenir, nous pourrons remédier à l'un des abus les plus intolérables de toute législation, la multiplicité des loix: je réitère donc la proposition que je vous ai faite lors de la discussion de la loi du 3 brumaire, & je demande qu'il soit fait un message au directoire exécutif, afin qu'il fasse connoître au conseil quel est, sous le rapport moral & politique, la situation intérieure de la république, & quels sont les moyens que qu'il croit propres à l'améliorer.

Ces propositions sont adoptées. Le discours de Boissy sera imprimé.

Quinette, au nom de la commission chargée de faire un rapport sur les secours à accorder aux enfans des émigrés, expose qu'avant de s'occuper des bases de son

travail, elle a cru qu'il falloit savoir à quelle somme totale se porteroient ces secours, & qu'à cet effet elle propose d'adresser un message au directoire pour en obtenir le tableau général par département des enfans d'émigrés, avec leurs noms & âges.

Favart. — Cette mesure ne tendroit qu'à prolonger six mois l'état de détresse dans lequel se trouvent les enfans d'émigrés. Il est inutile de connoître le nombre, les noms & âges de ces enfans, il suffit de poser les bases d'après lesquelles les secours leur seront accordés en proportion de la fortune de leurs parens, & je demande que la commission les présente dans une décade.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres, & la proposition mise aux voix est adoptée.

Portiez demande que tous les impôts établis dans la Belgique par le gouvernement autrichien, soient supprimés, & qu'on n'y perçoive plus que ceux établis dans le reste de la république française.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Séance du 20 brumaire.

Gibert-Desmolières présente un projet de résolution qui est adopté, & qui porte que ceux qui ont gagné des lots dans les loteries, ne pourront les réclamer en nature si l'objet qui leur est échu a été vendu. Ils n'auront droit qu'à une somme égale à celle pour laquelle ces objets ont été vendus.

Après une légère discussion sur des articles additionnels à la loi sur les patentes, le conseil a rapporté l'article de cette loi qui exempte de ce droit les manufacturiers. Il renvoie à une commission l'examen de la question de savoir si les brevets d'invention sont compatibles avec la constitution, & s'il est utile de les conserver.

Le conseil a arrêté qu'il seroit établi un droit de passage sur les routes publiques. On discutera demain quel sera ce droit.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LACUËR.

Séance du 20 brumaire.

On a fait la seconde lecture de la résolution qui établit une taxe sur les billets de spectacle.

Recherches expérimentales sur la cause des changemens de couleur dans les corps opaques et naturellement colorés, de M. Edw. Hassey de Laval, de la société de Londres; par les citoyens Quatremer-Disjonval, membre de la ci-devant académie des sciences de Paris, & A. L. Millin, conservateur du muséum des antiques à la bibliothèque nationale; nouvelle édition. A Paris, de l'imprimerie du Cercle-Social, rue du Théâtre-Français, n^o. 4, au 5^e; un volume in-8^o, 2 liv. 5 s. & 2 liv. 10 s. franc de port.

Galerie historique et républicaine des Hommes célèbres; par les citoyens R. J. & E. D., n^o. 1^{er}. A Paris, chez Rousseau-Jacquelin, rue Nicaise, & chez tous les libraires & directeurs des postes de la république.